

## CONSEIL MUNICIPAL 17 JUILLET 2012

Monsieur le Maire, Chers Collègues,

Lors du CM du 5 juillet vous avez tous décidé de valider la modification de la composition de la Commission d'appels d'offres permanente (C.A.O) en toute illégalité, pour des raisons politiques et personnelles. Nous vous rappelons que la composition irrégulière de la C.A.O constitue une cause de nullité de l'ensemble des procédures depuis Juin 2011 date à laquelle la C.A.O a été modifiée pour les raisons invoquées ci-dessus.

Pour marquer notre désaccord devant ce manque de respect de la démocratie et des lois de la République nous avons quitté le Conseil Municipal.

A ce moment là, le quorum n'était plus atteint. Mr le Maire après le vote de la délibération concernant la C.A.O aurait dû suspendre définitivement le Conseil et le reporter dans les 5 jours comme le prévoit la loi.

Au lieu de cela, il a suspendu temporairement le Conseil pour appeler en renfort une adjointe qui n'était pas présente. Le Conseil a repris dans la demi-heure qui a suivi pour voter une seule délibération : le Projet Urbain Partenarial (P.U.P) entre la SOBRIM et la Commune de TARNOS. L'objet de cette convention étant d'exonérer la SOBRIM de la taxe d'aménagement contre une participation financière à des projets communaux, et non de donner une autorisation pour la construction de 185 logements.

Puis Mr le Maire de Tarnos a ajourné le Conseil Municipal. Quel droit avait-il pour agir de la sorte ? Ce comportement autocratique ne semble pas vous avoir interpellé. Quel dommage et aussi quelle confusion.

Le quorum était atteint à un conseiller près, pourquoi dans ce cas n'a-t-il pas continué de faire voter tous les autres points ?

Mr le Maire nous accuse dans la presse et ailleurs d'être à l'origine d'un « blocage municipal ».

Le fait que le quorum ne soit pas atteint n'est pas de notre responsabilité. Nous vous rappelons à tous que notre groupe est composé de 5 élus et que votre groupe majoritaire comporte 21 élus, vous avez donc la majorité absolue.

Quelle urgence y avait-il à voter cette convention ? Quelle indécence d'appeler une adjointe qui a perdu un membre de sa famille quelques heures auparavant pour passer en force.

Pour votre information la Sté SOBRIM fait partie du groupe ETCHARD au même titre qu'AZUR le délégué du SIAEP. Sachant que le groupe ETCHARD a remporté le marché de la piscine de BAYONNE., cette participation financière à la construction de bâtiments publics communaux, lui apportera-t-elle un avantage quelconque ?

Vous avez voté une convention qui n'a pas lieu d'être. Ce projet piscine aurait dû s'inscrire dans une politique communautaire, ce qui aurait permis de mutualiser les coûts à la construction et au fonctionnement. Au lieu de cela, le contribuable tarnosien en supportera seul la charge dans le cas où ce projet verrait le jour. Projet piscine qui revient régulièrement depuis 30 ans dans les projets municipaux.

Dans le cas où ce projet ne se ferait pas, qu'advient-il des 605 000 Euros H.T. avancés par la SOBRIM : rembourseont nous le montant avancé où le montant avec les intérêts ?

En attendant la Sté SOBRIM sera exonérée de la Taxe d'aménagement : on ne prête qu'aux riches !

Nous sommes toujours en désaccords avec ces dysfonctionnements démocratiques et c'est pour ces raisons que nous ne seront pas présents au prochain Conseil Municipal du 17 Juillet 2012.

### **Groupe d'élus de gauche tarnosiens**

Antoine ROBLES - Marie-Ange DELAVENNE-Thierry CAZAURANG- – Elie MARCIANO – Angélique GRANDENER